

DECISION n° 2023-143

**Portant sur la signature du marché n° 2023-042 :
« Travaux de protection anti-inondation de l'Hôtel de Ville »
Avec COLLAD'EAU
Pour un montant de 13 333.33€ HT soit 16 000.00 € TTC**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 24 Avril 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le marché n° 2023-042 : Travaux de protection anti-inondation de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise COLLAD'EAU,

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le marché n° 2023-042 : Travaux de protection anti-inondation de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise COLLAD'EAU sise 866 Avenue du Maréchal Juin – 30900 NÎMES.

Le marché est conclu à compter du 02 Mai 2023.

Article 2.- Le montant du marché est de :

- 13 333.33 € HT soit 16 000.00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300504-20230424-DM_2023_143-CC

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 24 Avril 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

